



**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements
de l'Enseignement Catholique**

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

Aux Présidents d'UDOGEC / UROGEC

Pour information :

Aux membres du conseil d'administration
Aux permanents d'UDOGEC-UROGEC
Aux directeurs diocésains

Note d'information n°2013-03

Paris, le 16 janvier 2013

Objet : arrêté fixant le forfait d'externat Etat pour l'année scolaire 2012/2013

Madame, Monsieur,

Le Journal Officiel du 3 janvier 2012 a publié l'arrêté qui fixe le forfait d'externat pour l'année scolaire 2012/2013. Ce décret est daté du 17 décembre 2012. Nous vous le joignons en annexe de la présente note.

Les taux de forfait d'externat pour l'ensemble des filières de collèges et lycées sont identiques à ceux du dernier arrêté de forfait d'externat de l'année scolaire 2011/2012, qui avait été modifié le 1^{er} octobre dernier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.


Jean-Marie LELIÈVRE,
Secrétaire général